



Association de la
Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale ASBL

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Mai 2009

Introduction



L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale est une association sans but lucratif au service des pouvoirs locaux de cette Région. Comme l'indiquent ses statuts, son objet est d'*aider les pouvoirs locaux à remplir leur mission au service des citoyens*, en assurant leur défense et leur promotion.



Cette mission se déploie sur deux volets :

- fournir à ceux-ci une assistance ponctuelle, mais en veillant toujours à développer à long terme la capacité des pouvoirs locaux à prendre eux-mêmes leurs problèmes en charge. Elle vise le *développement des capacités* et engage aussi bien, au-delà des activités de conseil qui couvrent tous les domaines qui relèvent de l'action communale, un travail d'information, de communication mutuelle, et bien sûr, de formation. Cet appui s'adresse aussi bien aux fonctionnaires qu'aux mandataires locaux,
- améliorer leurs conditions générales de fonctionnement, qu'il s'agisse de ressources financières, de partage des compétences, d'autonomie de gestion, de moyens de contrôle... Cette mission peut s'appeler « *développement institutionnel* » et engage aussi bien les démarches de ses organes de gestion, que la représentation des pouvoirs locaux dans diverses instances et la participation dans de multiples groupes de travail. Elle repose aussi sur un travail d'analyse et de communication.

Mettant en avant des valeurs telles que la démocratie, la décentralisation, la gestion responsable et équitable des ressources, l'ensemble de ces actions vise à inscrire les pouvoirs locaux bruxellois dans la construction d'une société durable. Cet objectif a d'ailleurs été explicitement concrétisé dans les statuts de l'Association par l'assemblée générale du 31 mai 2005.

Conseil et assistance

Nos conseillers et chargés de mission consacrent une grande partie de leur temps à répondre aux questions individuelles des administrations, des fonctionnaires et des mandataires. Le nombre de ces questions augmente sans cesse, non seulement parce que la réglementation devient chaque jour plus complexe et parce que le domaine d'action des communes s'enrichit, mais aussi parce que la communication avec nos membres s'améliore par des voies diverses – même si nous estimons qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire mieux connaître nos services, spécialement des mandataires.

Information et formation

Ce type d'activités a connu un très fort développement au cours de ces dernières années. A côté de la revue « Trait d'Union » et du Moniteur de la Mobilité qui conservent leur rythme de croisière, des développements nouveaux sont venus enrichir le site. Celui-ci a été restructuré pour faciliter la navigation et accueille désormais des bases de données dont celle reprenant les subsides dont peuvent bénéficier nos pouvoirs locaux, ou encore les aides diverses accordées par les CPAS. La newsletter a quant à elle poursuivi sa progression en terme de lectorat. Enfin, le

rythme des formations s'est encore accru en 2008, atteignant 32 programmes répartis sur 41 rencontres.

Développement institutionnel

Les organes de gestion se sont employés à maintenir à un niveau élevé la présence de l'Association, non seulement parce que les demandes d'avis n'ont, nonobstant la persistance de la crise gouvernementale, pas cessé d'augmenter, mais aussi parce que les dossiers suivis par nos associations soeurs nous mettent en devoir de positionner les communes bruxelloises dans des domaines où l'absence de l'Association pourrait leur porter préjudice. L'Association entend ne pas réagir exclusivement au coup par coup pour se profiler de manière proactive : c'est en ce sens qu'a été produit vers la fin de l'année le mémorandum régional des revendications communales bruxelloises, en vue des élections du 7 juin 2009.

Témoin de la reconnaissance de l'Association, le nombre de représentations exercées s'est maintenue, les nouvelles compensant celles devenues obsolètes : au total, c'est au sein d'une centaine d'instances que l'Association exerce la représentation des pouvoirs locaux. Le renouvellement de l'Exécutif et du Parlement régionaux constitue une opportunité à saisir pour approfondir ces relations de consultation et de partenariat.

2008 aura aussi été celle de la première campagne de la Semaine européenne de la Démocratie locale, opération destinée au public et visant à promouvoir le rôle des pouvoirs locaux et la participation de la population à la vie locale. Avec quelque 70 actions réunissant les 19 communes, l'Association qui a assuré avec l'aide de la Région la coordination de cette opération, a transformé ce coup d'essai en coup de maître. Le nombre et la qualité de ces actions, l'étendue des synergies mises en œuvre ont valu à l'Association, aux communes bruxelloises, d'être reconnues comme l'une des quatre expériences pilotes parmi les 47 pays du Conseil de l'Europe.

- - -

Les services que rend l'Association sont nombreux et variés. Notre volonté est qu'ils continuent à se développer, qu'ils soient encore mieux connus et plus employés par les pouvoirs locaux bruxellois, dont la défense et la promotion sont l'unique raison d'être de l'Association.

Je sais que l'Association peut compter dans cette tâche sur son Directeur Monsieur Marc THOULEN et sur toute l'équipe de collaborateurs qui l'entoure et que je remercie pour leur engagement quotidien au service de l'Association et de ses membres.

Marc COOLS

Président de l'Association
de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale

I. L'Association et ses organes de gestion

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région, en tant que membres adhérents.

Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau

C'est à l'**Assemblée générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs :

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Comme suite aux élections communales d'octobre 2006, et suivant en cela la procédure décrite plus haut, le Conseil d'administration avait été renouvelé par l'assemblée générale du 20 juin 2007 et installé le 3 juillet suivant. On avait cependant du attendre le 3 octobre pour connaître le nom des représentants de la Section CPAS et le 20 février 2008, pour connaître le nom des représentants des Secrétaires communaux présentés par leur Fédération : ces candidatures ont été formellement approuvées par l'Assemblée générale du 18 juin 2008.



Depuis cette date, le Conseil d'administration a encore reçu la démission de Madame Annie Richard, Conseillère communale et représentante de la commune de Forest, et sa proposition de remplacement par Madame Marianne Courtois, Echevine. Afin de maintenir l'équilibre des représentations en son sein, le Conseil d'administration a immédiatement intégré ce changement, sous réserve d'approbation à la plus prochaine Assemblée générale.

Au 31 décembre 2008, la composition du Conseil d'administration se présentait comme suit :

Administrateurs

Alain ADRIAENS	Conseiller communal à Ixelles
Dirk BORREMANS	Secrétaire communal à Evere
Danielle CARON	Conseillère communale à Woluwe-Saint-Lambert
Monique CASSART-SIMON	Echevine à Anderlecht
Hassan CHEGDANI	Conseiller communal à Ixelles
Philippe CLOSE	Echevin à la Ville de Bruxelles
Marc COOLS	Echevin à Uccle
René COPPENS	Echevin à Ganshoren
Marianne COURTOIS	Echevine à Forest
Nadine DE BUCK	Conseillère communale à Berchem-Sainte-Agathe
Jacques DE GRAVE	Conseiller communal à Ixelles
Serge de PATOUL	Echevin à Woluwe-Saint-Pierre
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert
Vincent DE WOLF	Bourgmestre d'Etterbeek
Christian DEBATY	Secrétaire communal à Etterbeek
Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht
Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Node
Luc DENYS	Echevin à Schaerbeek
Claude DESMEDT	Echevin à 'Uccle
Khadija EL HAJJAJI	Conseillère communale à Molenbeek-Saint-Jean
Fatiha EL IKDIMI	Echevine à Anderlecht
Hamza FASSI-FIHRI	Conseiller communal à la Ville de Bruxelles
Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren
Christophe HARDY	Conseiller communal à Auderghem
Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert
Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode
Cécile JODOGNE	Bourgmestre f.f., Echevine à Schaerbeek
Olivier MAINGAIN	Bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert
Cathy MARCUS	Echevine à Saint-Gilles
Françoise PERE	Conseillère communale à Forest
Walter PUTMAN	Echevin à Koekelberg
Joël RIGUELLE	Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe
Philippe ROSSIGNOL	Secrétaire communal à Berchem-Sainte-Agathe
Roger SCHEEPMANS	Conseiller communal à Ganshoren
Frank VAN BOCKSTAL	Echevin à Etterbeek
Bernard VAN NUFFEL	Conseiller communal à Jette
Claude VANHEE	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Pierre
Rudi VERVOORT	Bourgmestre d'Evere
Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek
Véronique WYFFELS	Echevine à Watermael-Boitsfort
Hedige YIGIT	Conseillère communale à Anderlecht

Membres experts










Philippe BRUNELLI Président du CPAS d'Ixelles
Alex ELSIER Secrétaire du CPAS d'Uccle
Georges GILIS Président du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
Gilbert HILDGEN Receveur Molenbeek-Saint-Jean
Jean LAURENT Conseiller au CPAS d'Etterbeek
Stéphane ROBERTI Président du CPAS de Forest

Secrétaire

Marc THOULEN Directeur de l'Association
de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.

Bureau et Présidence

	Marc COOLS	Echevin à Uccle	Président
	Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	Premier Vice-Président
	Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Node	Vice-Président
	Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht	Vice-Président
	René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
	Jacques DE GRAVE	Conseiller communal à Ixelles	
	Claude DESMEDT	Echevin à Uccle	
	Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode	
	Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek	

L'action politique de l'Association

L'année politique de l'Association s'est déroulée sur la toile de fond d'un approfondissement graduel de la crise économique et financière et d'une prise progressive de la mesure de ses conséquences sur les charges des communes et l'état de leurs finances. Au plus fort de la tempête, l'Association s'est par ailleurs astreinte à la plus grande prudence afin de ne pas contribuer à affoler davantage encore les marchés. La crise a ainsi rattrapé l'action politique de l'Association en fin d'exercice, le début de l'année s'inscrivant davantage dans la continuité des actions en cours.

L'année 2008 est comme la précédente restée relativement calme, en raison de la prolongation de la crise gouvernementale fédérale. La seconde partie de l'année a été davantage consacrée à la préparation d'actions qui arriveront à maturité au cours de l'exercice et sous le gouvernement régional suivants.

Les organes de gestion de l'Association ont, au cours des trois réunions de son Conseil d'administration et des neuf réunions de son Bureau, examiné les dossiers suivants :

- abribus et sites propres de la STIB,
- caisse des pensions,
- coordination des chantiers en voirie,
- code bruxellois de l'aménagement du territoire,
- crise financière,
- directive services,
- financement des pensions,
- harmonisation de la fiscalité locale,
- interdiction du mosquito,
- ordonnance sur les sols pollués,
- perception du précompte immobilier,
- plan de gouvernance locale,
- politique des grandes villes,
- redevances sur les impétrants,
- réforme de la police,
- regroupement familial,
- représentation aux comités A et C,
- responsabilité pénale des mandataires,
- rétroactivité de l'impôt des personnes physiques,
- taxe à la valeur ajoutée,
- sanctions administratives,
- vote électronique,

sans oublier le mémorandum de l'Association, en vue du renouvellement du Gouvernement régional, suite aux élections de juin 2009.

Ces dossiers ont été suivis de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les associations sœurs wallonne et flamande. Sont relevées ci-après les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

- 15 janvier : courrier au Ministre fédéral de l'Intérieur Patrick Dewael rappelant e .p. les revendications des Associations en matière de police de proximité, de fonds de la sécurité routière et de gardiens de la paix,
- 22 janvier : courrier à la Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck faisant part des remarques des communes sur le projet d'ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués,
- 31 janvier : rencontre avec le Ministre fédéral de la Politique des grandes villes Christian Dupont, sur la continuité du programme et sa cohérence avec les actions des Régions,
- 4 février : courrier au Ministre-Président Charles Picqué faisant part de l'analyse de l'Association quant aux possibilités de lever une redevance sur les impétrants pour l'utilisation de l'espace public,
- 27 février : audition à la Commission des Infrastructures au Parlement bruxellois, concernant le projet d'ordonnance visant à abroger et remplacer celle du 5 mars 1998 relative à l'organisation et à la coordination des chantiers en voirie,
- 3 mars : intervention auprès des chefs de groupe du Parlement fédéral pour soutenir les propositions de loi relatives aux versements aux communes d'avances sur les additionnels à l'impôt des personnes physiques,
- 24 avril : courrier au Ministre-Président Charles Picqué pour lui communiquer l'avis de l'Association concernant le projet de plan de gouvernance locale,
- 16 mai : courrier à la Ministre fédérale de la Fonction publique Inge Vervotte demandant une représentation des pouvoirs locaux dans les comités A et C ainsi que les arrêtés permettant d'étendre le champ d'application du travail intérimaire,
- 22 mai : audition à la commission « Finances » du Parlement régional, sur la perception par la Région de Bruxelles-Capitale des recettes du précompte immobilier,
- 2 juin : courrier à la Ministre fédérale des Pensions Marie Arena pour exposer les inquiétudes du monde communal quant à la viabilité des pensions du secteur public local,
- 2 juin : courrier au Ministre fédéral des Finances Didier Reynders concernant e.a. les avances et la rétroactivité des règlements-taxes à l'IPP, ainsi que l'application des nouvelles normes comptables et de la TVA aux pouvoirs locaux,
- 3 et 8 juin : audition aux Commissions réunies de l'Intérieur de la Chambre et du Sénat, concernant l'éventuelle suppression du vote électronique,
- 4 juin : audition à la Commission de la Justice de la Chambre sur la responsabilité pénale des mandataires, aboutissant le 11 juin à l'amendement de la proposition Servais Verheirstraeten,
- 17 juin : rencontre avec la Ministre fédérale des Pensions Marie Arena, concernant la viabilité du régime des pensions et la participation des Associations à la discussion. La politique des grandes villes est également à l'ordre du jour,
- 24 juin : intervention auprès des députés bruxellois du Parlement fédéral pour soutenir la proposition Servais Verheirstraeten visant à améliorer le statut pénal des mandataires locaux, après amendement de celle-ci suite à l'audition du 4 juin,
- 24 juin : rencontre avec la Ministre fédérale de la Fonction publique Inge Vervotte, concernant la représentation des pouvoirs locaux dans les comités A et C,
- 25 juin : courrier au Ministre fédéral de l'Intérieur Patrick Dewael sollicitant un rendez-vous concernant l'étude scientifique à la base du projet de réformer la loi de financement de la police,
- 30 juin : courrier à la Vice-Ministre fédérale Laurette Onkelinx pour proposer une mesure légale d'interdiction du mosquito qui puisse être applicable à l'ensemble du pays,

- 27 août : dépôt des conclusions du service d'études concernant la gestion des abribus et des sites propres de la STIB, et lancement d'une enquête relative aux recettes et aux contrats des abribus dans les communes,
- 27 août : réunion au Ministère de l'Intérieur et propositions de l'Association pour contribuer à une mesure légale d'interdiction du mosquito qui puisse être applicable l'ensemble du pays,
- 2 septembre : courrier au Ministre fédéral de l'Intérieur Patrick Dewael pour demander que les Associations de communes participent à part entière à l'évaluation des 10 ans de réforme de la police,
- 24 septembre : courrier au Ministre de la Mobilité Pascal Smet pour lui demander d'intervenir auprès du Ministre fédéral de l'Intérieur afin de rendre possible la sanction des infractions aux mesures temporaires de police,
- 7 octobre : suite à un courrier relatif au regroupement familial daté du 25 juillet 2007, réunion de travail au cabinet de la Ministre fédérale de l'Immigration et de l'Asile Annemie Tutelboom pour régler les questions encore pendantes,
- 14 octobre : courrier au Ministre-Président Charles Picqué pour communiquer l'avis de l'Association concernant l'avant-projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois d'aménagement du territoire,
- 21 octobre : intervention au cabinet du Ministre-Président visant à préparer un texte relatif concernant les possibilités d'établir des redevances pour l'occupation du domaine public par les impétrants,
- 21 octobre : intervention auprès du Collège des Procureurs généraux pour connaître son point de vue quant à la position de notre Association en matière de responsabilité pénale des mandataires locaux,
- 19 novembre : examen des perspectives de distribution des dividendes du Holding communal, et préparation d'une réunion avec celui-ci sur une stratégie à plus long terme,
- 24 novembre : communication au Ministre-Président ainsi qu'aux présidents de partis et à la presse, du mémorandum régional de l'Association, en vue des élections de juin 2009,

L'action politique de l'Association est un travail de long terme, qui peut s'étendre sur plusieurs exercices. Pour 2008, nous pointerons ainsi quelques succès qui couronnent des actions menées essentiellement dans les années précédentes.



Les modifications par la loi-programme du 22 décembre de la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs *indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux* sur le domaine public, rencontrent assez largement les remarques de l'Association, lesquelles avaient notamment fait l'objet d'interventions répétées auprès de la Ministre fédérale des Classes moyennes Sabine Laruelle dans les années 2006 et 2007. L'Association avait surtout dénoncé la lourdeur administrative ainsi que le coût financier de cette législation pour les communes. Au vu des avancées obtenues, la demande de l'Association d'établir un seuil exonérant les communes des obligations prévues par la loi dans le cas des travaux de minime importance perd dès lors de sa pertinence puisque celles-là ont été réduites.

Désormais, la publication d'un avis annonçant les travaux sur le site officiel de la commune suffit. Avant la modification, la commune devait informer par écrit l'indépendant dont l'établissement était situé près d'un chantier, mais cette obligation était compromise par le fait que la Banque Carrefour des entreprises ne pouvait pas fournir les éléments requis. Par ailleurs, l'indépendant dont l'établissement est affecté

par les nuisances doit faire une demande de reconnaissance, à laquelle est annexée une attestation de nuisance. Celle-ci est désormais délivrée par la commune sur le territoire de laquelle les travaux sont réalisés, laquelle est logiquement la mieux informée des nuisances ainsi survenues, et non plus par celle où était situé l'établissement, quand bien même cette commune n'était pas à l'origine des travaux.

Par ailleurs, l'impact financier sur les communes était loin d'être négligeable. Pour leurs travaux propres, elles devaient en effet alimenter le Fonds de participation à concurrence de 0,125% du montant de des travaux réalisés. Cette intervention est désormais remplacée par une dotation de 1.000.000 € qui sera versée au fonds par l'autorité fédérale à partir de 2009, et indexée dès 2010. Cette modification favorise aussi bien le statut des indépendants dont les activités sont entravées par les travaux, le montant des indemnités étant augmenté, mais également les investissements de rénovation et d'amélioration du domaine public.



Le 27 février, l'Association avait été reçue en audition à la Commission de l'infrastructure du Parlement bruxellois, pour faire part de son avis sur le projet d'ordonnance visant à abroger et remplacer l'ordonnance du 5 mars 1998 relative à l'organisation et à la coordination des *chantiers en voie publique*.

L'Association s'était réjouie de l'élargissement du champ d'application de l'ordonnance relative aux chantiers en voirie, qui s'applique en principe à tous les chantiers situés en voirie et en règle tous les aspects. Etaient aussi appréciés, le fait que le projet d'ordonnance prévoie des procédures détaillées qui devraient mettre fin aux pratiques développées pour compléter l'ordonnance du 5 mars 1998 et assurer de la sorte une meilleure sécurité juridique, la possibilité de modifier les prescriptions de l'autorisation en cours de chantier, les mesures d'office dont disposeraient les communes, et enfin, l'utilisation généralisée de la base de données Iriscom.

L'Association avait cependant attiré l'attention des parlementaires sur le fait que l'extension du champ d'application de l'ordonnance et la redéfinition des procédures généraient un texte complexe, et qu'il conviendrait de simplifier les procédures chaque fois que c'est possible. Concernant la redevance due par les impétrants pour l'utilisation de la base de données, l'Association a plaidé pour qu'une dispense soit accordée aux services d'exécution communaux. Elle a également demandé que les communes soient consultées lors de l'élaboration des arrêtés d'exécution, notamment pour établir la liste des voiries concernées par la procédure d'avis de la commission de coordination.

L'ordonnance adoptée le 3 juillet 2008 fait droit à la demande d'exonération pour l'utilisation d'Iriscom introduite par l'Association, et par ailleurs, la consultation demandée lui a été formellement promise.



L'Association était intervenue en 2007 auprès du Ministre-Président de la Région pour évoquer l'arrêt de la Cour d'Appel de Mons relatif à l'appel introduit par la ville de Lessines. Dans son courrier, elle avait attiré l'attention sur les conséquences financières qui pourraient s'ensuivre pour certaines communes bruxelloises si cet arrêt venait à être confirmé. En effet, suite aux élections et à l'établissement de nouveaux conseils en fin d'année, les communes n'avaient pas toujours pu voter les règlements-taxes dans un délai qui permette leur entrée en vigueur au 31 décembre. Le risque était que la Cour de Cassation confirme qu'il y a effectivement rétroactivité et donc illégalité lorsqu'un règlement communal établissant le *taux des additionnels à l'IPP* entre en vigueur au cours de l'exercice d'imposition et

non au plus tard à la période de perception des revenus imposables - le taux de la taxe doit en effet être voté par les conseils avant la fin de l'année où sont générés les revenus qui seront imposés à l'exercice suivant. L'Association avait donc demandé que soient votés le plus rapidement possible les textes habilitant les communes, lors du renouvellement de leurs conseils, à faire entrer en vigueur les règlements établissant le taux de ladite taxe au plus tard à la fin de l'exercice d'imposition.

Après de multiples tentatives de faire endosser ce projet par un gouvernement « en affaires transitoires » doutant de la possibilité de le faire, c'est finalement du Parlement lui-même qu'est venu le salut, avec l'adoption de la loi du 24 juillet 2008 mettant un terme au contentieux des exercices 2001 à 2007, et prévoyant, à partir de 2009, la possibilité d'adopter les taux des additionnels jusqu'au 31 janvier de l'exercice d'imposition. L'Association a ainsi finalement obtenu satisfaction, et ce dans un cadre qui déborde celui de sa revendication : ainsi, les nouvelles dispositions prévoient que si le taux de la taxe n'a pas été adopté à cette date, c'est le taux précédemment adopté qui se trouve d'office reconduit.



La Conférence des Bourgmestres s'était adressée à notre Association pour lui demander d'appuyer une éventuelle action en vue de corriger un élément de la loi-programme du 27 décembre 2006, passé alors inaperçu. Celle-ci disposait que lorsque qu'un agent passe de l'état de contractuel à celui de statutaire, les réserves accumulées ne soient plus transférées à la *caisse de pensions* dont relève la commune à la date de sa nomination mais à celle où cet agent prend effectivement sa retraite. Si le changement intervenait en début de carrière, c'est d'une somme minime, mais qui pourrait porter intérêt assez longtemps, dont seraient privées les communes, tandis qu'en cas de nomination tardive, la somme serait importante mais l'accumulation des intérêts réduite.

Tout en recommandant à la Conférence des Bourgmestres d'être prudente sur cette question, l'Association avait néanmoins accepté d'intervenir financièrement dans les coûts d'un conseil qui serait pris par la Conférence pour défendre cette position.

L'action a été menée conjointement pour le compte de six communes bruxelloises. L'Association ne s'était pas contentée de financer l'opération, elle était restée en relation constante avec l'avocat chargé d'introduire le recours auprès de la Cour constitutionnelle et lui avait apporté un concours actif. A la fin de l'année, les conclusions s'échangeaient entre les parties afin de mettre l'affaire en état, ce qui augurait d'un dénouement rapide. C'est chose faite depuis le 24 avril 2008, la disposition attaquée a été annulée, au motif explicite que ce transfert anticipé lésait les communes par privation d'intérêts.



En cette fin d'année 2007, l'Association s'était également mise en alerte rouge sur le dossier de la *TVA*, ouvert un an plus tôt sur les conséquences de l'article 39 de la loi-programme du 27 décembre 2006 modifiant l'article 6 du Code de la TVA, lequel soumettait communes et CPAS au paiement de la TVA sur les travaux réalisés par leur personnel dans les bâtiments destinés à remplir des missions dans des domaines tel que l'enseignement, la petite enfance, l'aide aux personnes âgées, le socioculturel...

A l'approche de l'entrée en vigueur impérative de ces dispositions, très peu de communes et de CPAS étaient en fait prêts à les appliquer, nombre de receveurs et de responsables communaux faisant part de difficultés pour intégrer dans les processus comptables, informatiques, humains et organisationnels, les obligations liées à

l'assujettissement desdites activités. Beaucoup étaient aussi, il est vrai, réticents à investir du temps et des moyens dans la mise en oeuvre d'une disposition attaquée devant la Cour Constitutionnelle.

Les Associations avaient donc demandé la prolongation de la période dite de tolérance jusqu'à la fin de l'année, requête que le Comité de concertation du 16 janvier a acceptée.

Par la suite est intervenue l'annulation le 17 juillet par la Cour constitutionnelle de l'article 39a) de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, modifiant l'article 6, §1er, du Code de la TVA. En fait, l'annulation prononcée ne prenait cours qu'au 31 décembre 2008, étant entendu que jusque là, la disposition n'était pas annulée mais que la non application de l'article incriminé s'inscrivait dans le cadre de la période dite de tolérance.

Ces résultats démontrent en tout cas que les actions peuvent devoir s'étendre sur plusieurs années et que leurs résultats ne peuvent pas forcément être évalués immédiatement. C'est la raison pour laquelle il importe de ne pas réagir qu'au coup par coup à des sollicitations d'urgence, mais de prendre dans la défense des intérêts communaux une attitude délibérément proactive.

C'est en ce sens qu'a été élaboré, au cours de l'année 2008, le memorandum régional de l'Association, dont on rappelle ici les traits essentiels :

- dévolution des tâches dans le respect des principes de subsidiarité, de décentralisation, d'équilibre entre tâches et moyens, et de concertation dans le cadre d'un partenariat structuré,
- croissance de la dotation générale, alimentée par un juste retour des charges et un partage équitable de l'impôt entre Régions, maintien de son caractère universel et inconditionnel,
- en cas de reprise par la Région de la perception du précompte immobilier, garantie des recettes, mise en place d'un système d'avances et aide aux communes dans le suivi des évolutions immobilières,
- habilitation des communes à établir des redevances à charge des impétrants en contrepartie de l'occupation de l'espace public,
- non imposition des nouvelles normes comptables SEC95, complémentairement à la fixation d'objectifs de performance budgétaire locaux,
- accès plus aisés à de nouveaux modes de financement, encouragement des marchés globalisés pour la conclusion d'emprunts,
- encouragement de synergies entre communes en matière d'achats d'énergie et de recrutement du personnel,
- dynamisation de la gestion du personnel, par l'assouplissement de certaines des conditions ayant trait à l'engagement, la promotion, la sanction et le licenciement,
- poursuite de l'effort de formation, en favorisant par ce biais l'accès des Bruxellois dans la fonction publique locale,
- poursuite des efforts en vue d'une législation cohérente et lisible, notamment par la codification des règles qui relèvent des matières transférées,
- création du cadre légal organisant l'implémentation de la Directive Service au niveau communal,
- aide à la construction de la base des données des subsides, et poursuite de l'objectif d'une plus grande homogénéité possible des régimes,
- amélioration de l'effectivité des sanctions urbanistiques en renforçant les moyens des autorités et en redéfinissant les instruments adaptés aux petites infractions,

- réévaluation des faits générateurs et des montants des charges d'urbanisme, et souplesse accrue dans l'affectation des moyens dégagés,
- maintien des compétences communales dans les procédures d'octroi des permis d'urbanisme,
- concertation globale des parties concernées par la gestion des abribus et des sites propres des transports en commun,
- règlement des problèmes relatifs au stationnement et à la circulation des poids lourds,
- subsidiation des conseillers en mobilité et accroissement de leurs moyens, notamment en matière informatique,
- maintien du volet régional des aides à la prévention, notamment la poursuite des contrats de société,
- reconnaissance des pouvoirs locaux en tant que partenaires importants de la vie économique, création d'une climat favorable au développement économique
- création d'un cadre opérationnel pour la mise en œuvre d'une politique de diversité, promotion des métiers de la ville et de proximité,
- favoriser l'accès à la propriété pour les ménages à revenus moyens, voire faibles, favoriser les initiatives publiques en facilitant l'acquisition de logements abandonnés et simplifiant les procédures pour la revitalisation des quartiers,
- renforcer les politiques de logement social dans un cadre qui soit suffisamment adaptable aux besoins locaux,
- élever le développement durable au rang de priorité régionale, notamment par la poursuite du soutien aux agendas locaux 21,
- création d'un programme régional de coopération internationale communale, en complément du programme fédéral, en fonction des besoins propres de la Région,
- création d'une plate-forme associant Communes et Région, en vue d'un lobbying commun dans la perspective de la présidence belge de l'Union Européenne en 2010,
- appui aux revendications des communes s'adressant au niveau fédéral, notamment en matière d'additionnels à l'IPP, de financement des pensions et de la police, de politique des grandes villes, et de responsabilité des mandataires,
- promotion des pratiques de bonne gouvernance, poursuite de l'appui de la Région à la Semaine européenne de la Démocratie locale.

La représentation des pouvoirs locaux

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au cours de l'année 2008, il a été demandé à l'Association d'assurer de nouvelles représentations, qui compensent celles devenues obsolètes dans l'intervalle et maintiennent à une centaine le nombre des instances au sein desquelles l'Association exerce la représentation des pouvoirs locaux. Au 31 décembre 2008, la situation se présentait comme suit.

Au niveau régional

- Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) - Assemblée générale - Conseil d'administration - Collège scientifique - Commission « Communes » – Commission « CPAS »
- Commission Régionale de Développement
- Commission régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Comité d'accompagnement Dimanche sans voiture - groupe de contact police - groupe de travail dérogations - groupe de travail communication
- Comité d'accompagnement en vue de l'approbation des Plans communaux de mobilité
- Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale - Plate-forme policière sécurité routière
- Conseil de l'Environnement
- Bruxelles Mobilité - Chantiers en voirie : groupes de travail Ordonnance du 05.03.1998 - programme et conventions IRISCOM - code de bonnes pratiques
- Conseil consultatif du Logement
- S.R.D.U. - Comité de suivi de l'atlas des quartiers
- ACTIRIS - Pacte territorial pour l'Emploi - Commission plénière – Groupe transversal
- Formeville - Conseil d'administration
- Bruxelles Environnement : Gestion du bruit : Comités du bruit : comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain - Conseil des usagers de l'Electricité et du gaz
- Forum du développement durable - Comité d'accompagnement
- Agenda 21 local - Comité d'accompagnement
- Commission Communautaire Commune - Conseil consultatif de la Santé et de l'aide aux personnes
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Relations extérieures - Cordirelex
- Observatoire de la santé et du social (section CPAS)
- Commission régionale pour la Comptabilité communale

Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - Raad van bestuur - Overlegcomité
- Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse
- Vlaamse Gemeenschapscommissie - advieswerkgroep "Opleiding tot Werken"
- Burger, Bestuur en Beleid – Redactiecomité
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Observatoire de la politique culturelle
- Conseil consultatif des centres culturels
- Communauté française Wallonie-Bruxelles, Office de la Naissance et de l'Enfance - Commission d'avis sur les Centres de Vacances, Commission d'agrément Accueil extra-scolaire

Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes Belges - Assemblée générale - Conseil d'Administration - Conseil de direction
- ONSS-APL - Comité de gestion - Comités techniques "Pensions" et "Service social collectif" - Groupe de travail pensions
- Association du Logement Social - Conseil d'administration
- SPF Intérieur - Réforme de la Police - Conseil Consultatif des Bourgmestres
- Premier Ministre - Commission des Pensions de la police intégrée - Commission des marchés publics
- SPF Finances - Groupe de travail Etat – Régions - Conseil supérieur des Finances - Groupe de travail Précompte immobilier- Urbain
- SPF Mobilité et Transports - Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National - Comité des utilisateurs
- S.N.C.B. - Comité consultatif des usagers
- Association Belge de la Route - Conseil d'administration
- Groupe de contact Dexia - Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias - Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Holding Communal - Union des Villes et Communes belges
- Inforum - Assemblée des membres
- Institut des élites du travail - personnel provincial et communal
- SPF Personnel et Organisation - Commission nationale mixte - Entraves à la Société de l'Information
- DGCD - Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice - Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs - Commission paritaire
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie - Sécurité des plaines de jeux
- Commission nationale pour les droits de l'enfant
- INAMI - Commission permanente, Comité du service de contrôle médical
- Comité de l'assurance soins de santé
- Conseil national des établissements hospitaliers
- Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
- SPP Intégration sociale - Concertation Communes (Politique des grandes villes) - Concertation CPAS
- Plan d'Action national d'Inclusion sociale (PANincl) - Groupes de travail "Actions" et "Indicateurs"
- Comité d'accompagnement de la recherche - action "Préparation de l'implémentation de la démarche RAI en Belgique" (section CPAS)
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (section CPAS)
- Asbl Fonds social Chauffage
- Fedasil – Table ronde accueil (TRAC)
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale – Comité d'accompagnement
- Conseil fédéral pour l'économie plurielle

Au niveau international

- Conseil de l'Europe - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux - Chambre des pouvoirs locaux - Commission institutionnelle
- Conseil des Communes et Régions d'Europe - Etats généraux - Comité directeur international - Secrétaires généraux - Commission développement durable - Commission transport - Commission plate-forme des employeurs - Commission élues locales - Commission société de l'information - ELAN : European Local Authorities Network - Commission jumelages Commission marchés publics - Commission emploi et politique sociale - Commission coopération internationale - Commission des affaires mondiales - Commission services d'intérêt général
- Comité Permanent pour le Partenariat euro-méditerranéen des Pouvoirs locaux et des Régions (COPPEM)
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) - Assemblée mondiale - Comité "Décentralisation et Autonomie locale" - Comité "Egalité des genres" - Comité interrégional méditerranéen – Capacity Institution Building (CIB)

II. L'Association et ses services

Au 31 décembre 2008, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'équipe

Direction



Marc THOULEN

Directeur de l'Association
Secrétaire des organes de gestion

Gestion administrative
Politique européenne



Chantal
MATTHYS

Secrétaire de direction

Service d'études et chargés de mission



Hildegard
SCHMIDT

Responsable du service juridique

Organes communaux, Personnel et mandataires, Police (organisation), Vie privée, Emploi des langues Marchés publics, Police administrative, Patrimoine, Energie, Responsabilité pénale et civile, Contrats Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement, Logement, Voirie



Christiaan VAN
SUMERE

Conseiller



Olivier EVRARD

Conseiller



Robert PETIT

Conseiller

Finances, Emploi



Etienne van den HOVE

Conseiller

Base de données subsides



Erik CAELEN

Conseiller

Mobilité



Barbara DECUPERE

Conseillère

Mobilité



Jean-Michel RENIERS

Conseiller

Mobilité
Coopération internationale



Frank WILLEMANS

Conseiller

Coopération internationale



Philippe MERTENS

Conseiller

Développement durable

Section CPAS



Christine DEKONINCK

Secrétaire de la Section

Organes des CPAS, Aide sociale, Droit à l'intégration sociale



Nathalie STERCKX

Conseillère

Site info CPAS
Etrangers



Jean-Marc ROMBEAUX

Conseiller

Grand-âge



Christian LEJOUR

Conseiller

Banque Carrefour de la Sécurité Sociale












Jean-Luc BIENFET

Conseiller

Insertion socioprofessionnelle
Méthodologie du travail social

Services généraux

	<u>Philippe DELVAUX</u>	Responsable de l'information	Trait d'Union Lettre d'information électronique
	<u>Juliette LENDERS</u>	Responsable de la documentation	Documentation Aide aux publications
	<u>Céline LECOCQ</u>	Documentaliste - Webmaster	Documentation Aide aux publications Site web
	<u>Liesbeth VANKELECOM</u>	Traductrice	
	<u>Alain VEYS</u>	Responsable du secrétariat	
	<u>Patricia DE KINNE</u>	Secrétaire	
	<u>Michaël MUNOZ</u>	Secrétaire	
	<u>Latifa HAZIM</u>	Responsable du secrétariat de la Section CPAS	
	<u>Noëlle VOETS</u>	Comptable	Comptabilité Personnel

Le service d'études



Le service des **questions-réponses** est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement nombreuses, bien que malaisées à chiffrer, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique.

L'Association met en effet directement son service d'études à la disposition de ses membres. Celui-ci répond ainsi journallement à de nombreuses questions sur les matières les plus diverses, auxquelles communes et CPAS sont confrontées. Les conseillers couvrent la plupart des matières, le solde étant sous-traité si nécessaire, sans se départir toutefois d'un engagement de bonne fin.

La nature du service rendu reste essentiellement d'ordre juridique et économique, mais la diversification des approches se poursuit, et s'étend désormais aux problèmes de mobilité, comme on le verra dans une section ultérieure.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Voici le compte-rendu de ses principales activités au cours de l'année 2008.

Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques

Soucieuse de renforcer durablement les capacités de gestion des pouvoirs locaux, l'Association a toujours été très attentive à la formation des responsables dans les communes et les CPAS.

L'action de l'Association s'articule avec celle de l'Ecole Régionale d'Administration Publique, où elle intervient tant financièrement qu'aux divers niveaux de la gestion. De temps en temps, elle co-organise avec l'ERAP certaines activités ou prête également main-forte aux formations que celle-ci organise pour les fonctionnaires : c'est ainsi que le service d'études a contribué au séminaire résidentiel organisé par l'ERAP le 23 mai, sur le thème de la déontologie.

L'Association organise par ailleurs traditionnellement des sessions de formation plus courtes, généralement plus spécialisées, qui s'adressent autant aux mandataires qu'aux fonctionnaires. Il s'agit aussi bien d'introduire des législations nouvelles, que d'échanger des bonnes pratiques et des informations dans des matières complexes à gérer.



En 2008, le service d'études a organisé ou co-organisé les *sessions d'information et de formation* suivantes :

- Les charges d'urbanisme : Forum des Décideurs communaux (5 juin) ;
- La gestion locale et régionale de l'abandon sauvage de déchets (20 novembre) ;
- La performance énergétique des bâtiments : session d'information à destination des mandataires communaux (26 novembre) ;
- Les changements d'affectation et la division des immeubles (12 décembre) ;
- Il est également intervenu en tant qu'orateur, aux *colloques et séminaires* suivants :
- Benoît MARCQ : La prévention et la sécurité dans les communes : présentation de la loi du 15 mai 2007 relative aux services des gardiens de la paix aux acteurs locaux de la sécurité et de la prévention (17 avril) ;
- Christiaan VAN SUMERE : Les aspects légaux concernant les rétributions de parking (lors du 3^{ième} ITS Belgium Traffic Technology Congress le 23 octobre).

Appui à l'action politique

Le service d'étude est aussi, à la demande, le conseil des organes de l'Association, dont il prépare le travail politique en établissant le diagnostic de situations existantes, en analysant des dispositions nouvelles en projet et en formulant des propositions d'amélioration. Il assure aussi, en collaboration avec le service documentation et en complément du travail des organes de gestion, un service de veille législative.

En 2008, le service d'études s'est associé à la plupart des démarches politiques menées par les organes de gestion, soit que son intervention ait été sollicitée pour mener l'analyse ou préparer une démarche sur un point particulier, soit qu'il ait d'initiative averti les organes de gestion de l'existence d'un problème justifiant d'un examen ou d'une intervention. Ce travail de veille et de soutien a porté plus particulièrement sur les dossiers suivants :

- avis d'initiative relatif au projet de réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire ;
- consolidation des avis des communes et avis de l'Association concernant le projet d'ordonnance relatif à la gestion et à l'assainissement des sols pollués ;
- avis relatif à la proposition de loi concernant l'instauration de zones écologiques dans les villes et communes ;
- financement des pensions des agents des pouvoirs locaux ;
- action politique auprès des ministres de l'intérieur, de la santé et de la protection du consommateur en vue d'aboutir à une interdiction du mosquito sur l'ensemble du territoire national ;
- initiatives multiples en vue de convaincre la Région de Bruxelles-Capitale d'habiliter les communes à établir des redevances à charge des impétrants qui font un usage exorbitant de leur domaine ;
- assujettissement des communes et CPAS à la TVA ;
- avances sur le versement des additionnels à l'IPP et au Précompte Immobilier ;
- proposition de solution concernant la problématique de la responsabilité pénale (et civile) des mandataires, à la demande de la Commission de la Justice de la Chambre des Représentants.

Parfois, il arrive que le service d'études soit sollicité pour intervenir directement dans la réalisation de certaines démarches. Citons à cet égard les éléments suivants :

- audition à la commission de l'infrastructure du Parlement bruxellois concernant le projet d'ordonnance relative aux chantiers en voirie (27 février) ;
- groupe de travail sur l'harmonisation fiscale en Région de Bruxelles-Capitale (juillet - octobre) ;
- Pacte territorial et groupe de travail « Diversité » dans le cadre de la « Charte de la Diversité » à destination des communes ;
- audition en Commission des Finances du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la proposition de résolution relative à la création d'une administration fiscale régionale bruxelloise (22 mai) ;
- participation, à la demande du SPF Intérieur, à une réunion et un groupe de travail visant l'évaluation de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance (mars) ;
- focus group sur le thème des sanctions administratives initié par le cabinet de consultance Ramboll mandaté par la Région pour évaluer les politiques de sécurité développées ces 15 dernières années (21 avril) ;
- réunions au cabinet du Ministre-Président sur le thème des impétrants en vue d'obtenir pour les communes une juste rétribution pour la mise à disposition de leur espace public en faveur d'opérateurs publics ou privés ;
- participation aux discussions en commissions réunies de l'Intérieur de la Chambre et du Sénat sur le thème du vote électronique (3 et 18 juin) ;
- collaboration avec le SPF Intérieur en vue d'aboutir à l'élaboration d'une loi visant l'interdiction du mosquito (septembre - octobre) ;
- travail d'accompagnement et de négociation mené avec l'Administration des Finances pour adapter les conséquences de l'assujettissement des communes et des CPAS à la TVA ;
- groupe de travail relatif à la modification de l'arrêté du 8 octobre 1981 afin de clarifier la notion de logement suffisant dans le cadre des procédures de regroupement familial (7 octobre) ;
- participation à un groupe de travail sur l'avenir des pensions. Ce groupe de travail est constitué au sein du Comité Technique de l'ONSSAPL et travaille sur la question du financement.

Publications

En matière de publications, l'apport du service d'études tient en premier lieu à la mise à jour, sous l'égide du service de documentation, de « La nouvelle loi communale », ouvrage édité par l'Association.

En 2008, le service d'études a largement contribué aux analyses parues dans la revue « Trait d'Union » et sur le site internet de l'Association :

- Olivier EVRARD, « Titre VIII du RRU : un nouvel outil pour réduire la pression automobile », 7 février, publication sur le site de l'Association ;
- Benoît MARCQ, « Le commandement de payer comme acte interruptif de la prescription en matière fiscale », 28 mars, publication sur le site de l'Association ;
- Benoît MARCQ, « Le principe d'audition préalable et les actes de la police administrative générale », 21 avril, publication sur le site de l'Association ;
- Hildegard SCHMIDT, « Stationnement, redevances et sous-traitance : pas si simple ! », Trait d'Union 2008/2 ;

- Hildegard SCHMIDT, « Contrat de travail et simplification administrative : ne pas se fier aux apparences », Trait d'Union 2008/2 ;
- Olivier EVRARD, « La performance énergétique des bâtiments », Trait d'Union 2008/02 ;
- Benoît MARCQ, « L'acte administratif de dernières volontés et le choix de la célébration religieuse ou philosophique », 20 mai, publication sur le site de l'Association ;
- Hildegard SCHMIDT, « Les télétravailleurs ont-ils droit à des chèques-repas ? », Trait d'Union 2008/3 ;
- Benoît MARCQ, « La réclamation contre les impositions communales », 11 juillet, publication sur le site de l'Association, et Trait d'Union 2008/03 ;
- Robert PETIT, « Finances communales bruxelloises : des efforts méritoires contrariés », Trait d'Union 2008/04 ;
- Benoît MARCQ, « Additionnels à l'impôt des personnes physiques, le législateur au secours des communes », 15 septembre, publication sur le site de l'Association, et Trait d'Union 2008/04 ;
- Benoît MARCQ, « La police des chiens dangereux », Trait d'Union 2008/04 ;
- Benoît MARCQ, « Gardiens de la paix, quelques corrections législatives », 16 septembre, publication sur le site de l'Association, et Trait d'Union 2008/04 ;
- Christiaan VAN SUMERE, « Dumping social institutionnalisé ? », Commentaire sur le jugement de la Cour de Justice Européenne dans l'affaire Rüffert/ Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG contre le Land Niedersachsen du 3 avril 2008, affaire n° C-346/06, Trait d'Union 2008/4 ;
- Benoît MARCQ, « Attention aux taxes qui prennent comme base de calcul le chiffre d'affaires », 7 octobre, publication sur le site de l'Association ;
- Olivier EVRARD, « Travaux sur plusieurs communes – préservons la compétence communale », Trait d'Union 2008/5 ;
- Christiaan VAN SUMERE, « Responsabilité pénale des mandataires », Trait d'Union 2008/5 ;
- Olivier EVRARD, « Actes et travaux de minime importance : l'arrêté revu et corrigé », 19 décembre, publication sur le site de l'Association.

En 2008, le service d'études a aussi rédigé :

- un modèle de règlement-taxe relatif à l'occupation du domaine public (8 avril) ;
- un modèle de règlement relatif à la prime à l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie (10 octobre) ;

et a par ailleurs mis à jour le modèle de règlement général de police et son commentaire (13 octobre).

La cellule mobilité



En 2008, la cellule mobilité de l'Association a centré son travail sur trois grands piliers : la sécurité routière, la sensibilisation - information et le conseil, ainsi que le « Dimanche sans voiture ». Ces actions sont reprises dans un programme de travail soutenu par le Ministre en charge de la Mobilité à la Région de Bruxelles-Capitale Pascal Smet et suivi par les services de Bruxelles Mobilité. En voici les plus significatives.

Sécurité routière

En matière de sécurité routière, la cellule mobilité a été active dans trois domaines:

- 1) vérification de la possibilité de mise sur pied d'une plate-forme informatique pour échanger des statistiques de sécurité routière en temps réel entre la Région, les communes et les zones de police,
- 2) mise en place d'un cours d'apprentissage des principes de conduite défensive pour les jeunes,
- 3) suivi du programme, déjà initié en 2006 par la cellule mobilité, visant à rafraîchir les connaissances du code de la route auprès des 55 ans et plus, et à leur faire connaître d'autres modes de déplacement.

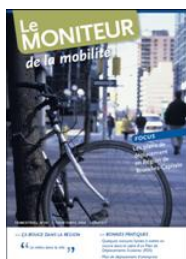
Formation et sensibilisation

Certains fonctionnaires de la mobilité n'ont jamais reçu de formation spécifique sur le code de la route et la formation des agents de police en la matière se limite à une quinzaine d'heures. De plus, ces deux groupes n'ont pas toujours l'occasion d'actualiser leurs connaissances.

Vu le succès de cette initiative en 2006 et 2007, la cellule mobilité a poursuivi de manière intensive la formation du code de la route destinée aux conseillers en mobilité et aux zones de police. Plus de 130 personnes ont suivi les sessions de formations. Chaque participant a reçu le manuel illustré « Connaître & Conduire » ainsi qu'un cd-rom sur le code de la route.

En 2008, la cellule mobilité a organisé quatre « Forums Mobilité - Sécurité routière » autour des thèmes suivants:

- 25 septembre. Présentation du congrès mondial Vélo-city qui se tiendra à Bruxelles, du 12 au 15 mai 2009. Le but du Forum était de présenter le projet et de voir comment les communes peuvent contribuer à l'organisation du congrès,
- 13 novembre. La politique de stationnement en Belgique. La gestion du stationnement appliquée dans les trois régions a été étudiée de plus près : Courtrai et Gand pour la Région flamande, Liège et Mons pour la Région wallonne, Saint-Gilles et Schaerbeek pour la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Mobilité a aussi expliqué la nouvelle ordonnance en matière de stationnement,
- 18 novembre. Zones résidentielles et de rencontre. L'Institut Belge de Sécurité routière a traité en détail les critères d'aménagement des zones résidentielles et de rencontre, sur base d'exemples pratiques en Belgique et à l'étranger,
- 15 décembre. Lien entre les plans de mobilité communaux et le plan Iris II. Les tâches et compétences des communes ont été présentées et le forum s'est clôturé par un débat sur le sujet.



En 2008, quatre numéros du Moniteur de la Mobilité ont été publiés. Les deux premiers numéros du Moniteur de la Mobilité comptaient 22 pages, les 2 derniers 28 pages.

Tout comme l'an dernier, l'Association a contribué à l'organisation d'une vaste campagne médiatique régionale autour du thème de la « Sécurité routière », visant à la fois la sensibilisation, le contrôle et la répression. La campagne s'est tenue du 1^{er} au 31 octobre et a abordé la problématique d'une conduite à vitesse inadaptée. L'Association a participé activement aux préparatifs de la campagne, principalement au niveau de la communication.

Ensemble avec Coren et Green Belgium, l'Association poursuit la sensibilisation des communes, des pouvoirs organisateurs et des écoles à l'introduction de projets de transport scolaire. Plusieurs matinées d'étude ont été organisées durant lesquelles de bonnes pratiques ont été échangées. La cellule mobilité a contribué à la conception d'une farde de présentation et de fiches sur « l'éducation et la sécurité routière ». Un premier bilan a été tiré en automne avec les écoles concernées, les communes, la région et les zones de police sur les projets de transport scolaire en Région de Bruxelles-Capitale.

La cellule mobilité a soutenu cinq commissions locales de coordination avec Bruxelles Mobilité. Ces commissions, groupées autour d'une zone de police, se composent des représentants des communes, des services routiers des zones de police, de même que des services de prévention. Les projets de sécurité zonale des zones de police ont été présentés durant ces réunions.

En ville sans ma voiture



Depuis quelques années, l'Association prend une part active à la Task Force ainsi qu'aux groupes de travail thématiques en vue de préparer la Semaine de la Mobilité, le Dimanche sans Voiture, et d'aider en particulier les groupes « Communication », « Permis » et « Police » dont elle assure le secrétariat.

Dans le cadre de ces groupes de travail, l'Association assure la liaison entre les zones de police et les communes.

En matière de communication, l'Association a participé aux préparatifs de devis et au choix du bureau de communication, ainsi qu'aux réunions de coordination. Elle rassemble les informations nécessaires en matière de communication auprès des communes et zones de police et assure le dispatching en collaboration avec le bureau de communication. Elle demande également des informations auprès des communes et zones de police et fournit également une partie des textes.

Au travers des groupes de travail « Police » et « Permis », l'Association continue à s'impliquer dans l'harmonisation des procédures concernant les laissez-passer, ayant servi pendant des mois de centre d'information et de référence. Même si le système n'est pas encore tout à fait uniforme, des améliorations sont perceptibles. La création d'un aperçu des questions fréquemment posées y est peut-être pour quelque chose. Ce système est nouveau et de plus en plus consulté par les particuliers.

L'Association a également organisé les réunions plénières : la réunion de démarrage du 23 avril et l'évaluation du 19 novembre, sans oublier le debriefing du groupe « Police » du 31 novembre. Durant ce dernier, les tunnels, les règlements de police et les laissez-passer ont entre autres été abordés.

L'Association contribue déjà au plan de déplacement scolaire de la Région par l'entretien d'une base de données reprenant des informations sur les associations qui travaillent avec les écoles participantes. Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, il lui a été demandé de prendre en charge l'organisation du groupe de projet « Communes / Ecoles ». Au total, 14 projets ont été sélectionnés dans 7 communes. Le nombre de projets et d'écoles participantes s'accroît chaque année et les communes répondent toujours avec plus d'enthousiasme. L'Association a collaboré avec les associations Green Belgium et Coren à la mise sur pied de projets dans les

écoles. Durant les jours qui ont précédé la Semaine de la Mobilité, elle s'est occupée de la distribution du matériel dans les communes et les écoles ; durant la Semaine elle s'est assurée sur place d'une bonne articulation entre écoles, communes et zones de police.

Divers

Outre ce programme et ses trois actions principales, ce rapport ne serait pas complet si nous n'abordions pas le travail quotidien d'information, de conseil et d'assistance au profit des communes et des zones de police. Cela répond aux questions de plus en plus fréquemment posées suite aux réunions, forums et formations organisés par l'Association.

La cellule mobilité a également contribué à la représentation de l'Association et des communes dans diverses commissions et divers groupes de travail, comme la Commission Régionale de la Mobilité et la Commission Fédérale pour la Sécurité Routière, ainsi qu'à l'accompagnement des projets communaux de mobilité.

L'Association fait régulièrement un suivi en matière de stationnement dans les communes bruxelloises. En 2008 aussi, elle a mené l'enquête annuelle visant à alimenter la base de données de l'observatoire de stationnement. La cellule mobilité a aidé Bruxelles Mobilité dans l'organisation d'ateliers sur la politique de stationnement, dans le cadre du 3^{ème} congrès belge ITS qui a eu lieu le 23 octobre au centre Diamant.

Comme chaque année, l'Association s'est également consacrée au module « réglementation de stationnement » dans le cadre de la formation mentionnée plus haut, destinée aux conseillers en mobilité et aux zones de police. L'Association avait insisté pour qu'on mette à l'agenda la problématique des camions en général et l'organisation des zones de chargement et de déchargement en particulier. Dans ce contexte, quatre réunions ont eu lieu chez Bruxelles Mobilité pour développer une stratégie de mise en place de différents projets relatifs à la circulation des poids lourds.

La coopération internationale



En 2000, la création du programme fédéral de coopération internationale communale, soutenu par le Ministre fédéral de la Coopération au Développement et suivi par la Direction générale de la Coopération au Développement, a reconnu les pouvoirs locaux en tant qu'acteur à part entière de la coopération au développement et leur rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation dans de très nombreuses villes et communes à travers le monde.

Ce programme a pour objectif spécifique de contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Comme dans le Nord, ce renforcement repose sur trois piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique, visant à l'émergence d'espaces de démocratie au niveau local,
- une administration efficace, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
- une participation des citoyens au processus décisionnel.

Au fil des ans, l'Association a développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'*assistance technique* :

- conceptualisation d'un programme,
- assistance - conseil dans l'élaboration et le suivi des projets,
- information sur le programme, les partenaires, ...
- formation à la gestion de projets de coopération, en vue de renforcer les compétences des communes bruxelloises à penser et à gérer un projet de développement,
- coordination des actions communales,
- sensibilisation des communes à s'inscrire, en tant qu'acteur direct, dans une démarche de coopération,
- examen des dossiers (analyse et recommandations),
- analyse des rapports finaux (contenu et finance),
- rédaction de documents (appel à projets, background paper, vade mecum, programme, ...).

L'année 2008 a marqué l'entrée du programme dans une nouvelle phase, pluriannuelle, s'étendant de 2008 à 2012, avec comme principale caractéristique la concentration des moyens sur 4 pays et 4 thématiques. Dix communes se sont engagées dans ce programme et d'autres envisagent d'ores et déjà une entrée en 2009 ou 2010. Ce programme donne aux communes un cadre plus souple de travail et surtout une vision à plus long terme sur leur partenariat

Toutefois, les retards pris dans la formation du gouvernement suite aux élections fédérales de juin 2008, les incertitudes en termes de financement des nouvelles stratégies et de leurs plans d'actions et la réforme du cadre administratif de gestion des programmes financés par la Coopération belge, par le passage du régime des crédits non dissociés à celui des crédits dissociés, se sont traduits par une réduction importante du budget 2008. La Coopération belge et l'Association, soucieuses de ne pas pénaliser les communes et leurs partenaires, ont pu néanmoins dégager des solutions concrètes pour financer intégralement les plans d'action 2008-2012 par l'introduction d'un dispositif de rattrapage budgétaire entre 2009 et 2012.

En 8 ans, 56 projets de coopération ont été développés par des communes bruxelloises dans le cadre de ce programme, avec, en 2008, pas moins de *10 projets de partenariat* abordant des thématiques très diverses :

En République Démocratique du Congo (thématique : état civil – population)

- Bruxelles-Ville - Kinshasa
- Ixelles - Kalamu
- Watermael-Boitsfort - Limete

Au Bénin (thématique : finances locales):

- Evere - Lokossa

Au Maroc (thématique : action sociale)

- Jette - Sidi Bibi
- Auderghem – Amerzgane / Aït Zineb
- Forest - Jerada
- Schaerbeek - Al Hoceima (Maroc)



Au Sénégal (thématique : planification du développement local)

- Berchem-Sainte-Agathe - Grand Dakar
- Anderlecht - Sam Notaire



En 2008, l'Association, travaillant comme par le passé en collaboration avec sa consœur wallonne, a poursuivi son travail de mise en réseau des communes bruxelloises et wallonnes actives dans le programme, en organisant de nouveaux groupes de travail géographiques et thématiques. Ce travail de réseautage permet l'identification d'activités conjointes à plusieurs communes actives sur un même pays lors de la préparation des plans d'actions et l'échange d'information sur les avancées marquantes ou les problèmes rencontrés.

Ce travail de mise en réseau a connu également en 2008 son premier prolongement au Sud avec l'organisation, du 20 au 24 octobre, d'un premier séminaire intercommunal au Bénin, qui a permis aux partenaires béninois (Lokossa, Natitingou, Tchaourou, Djidja et Bemberekè) d'échanger entre eux, dans un premier temps, sur les thèmes du programme, puis avec leurs partenaires communaux du Nord, tous présents pour l'occasion. De nouveaux ateliers de ce type devraient être développés en 2009 au Maroc, au Burkina Faso, au Sénégal et en République Démocratique du Congo.

L'Association est également membre de divers organes consultatifs (notamment ; CCRE / Commission Nord-Sud – CGLU / Capacity and Institution Building – Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale) au sein desquels la cellule internationale intervient activement. Elle est par ailleurs contactée fréquemment pour participer à des commissions Nord - Sud dans les communes ou lors de séminaires nationaux ou internationaux, comme ce fut le cas dans le cadre des Journées européennes du Développement, organisées à Strasbourg du 15 au 17 novembre, ou encore lors d'un Forum international sur les interactions entre ONG et autorités locales organisé à Paris le 29 octobre.

Enfin, l'Association est régulièrement sollicitée pour accueillir des délégations étrangères en provenance des différents pays partenaires et leur présenter, outre les grandes lignes du programme, le fonctionnement et la structure d'une organisation de villes et communes telle que la nôtre. Elle a ainsi rencontré en 2008 des délégations béninoise et marocaine.

Le forum du développement durable



Depuis 2002, l'Association assure une mission relative au développement durable, dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement. Pour ce faire, elle a développé son activité autour du « forum du développement durable », lequel, en 2008, a concentré ses activités autour des thèmes suivants :

- l'appel à projets « Agenda Iris 21 »,
- l'atelier « développement durable »,
- le moniteur du développement durable,
- la représentation des communes et du Forum.

L'appel à projets « Agenda Iris 21 »

L'appel *Agenda Iris 21*, lancé en 2008 par Bruxelles Environnement-IBGE, propose aux communes et aux CPAS un soutien financier et méthodologique pour la réalisation de projets de deux types :

- catégorie 1 : réalisation d'un Agenda 21 local,
- catégorie 2 : réalisation de projets durables ponctuels.

C'est l'Association qui avec l'aide de la Fondation pour les Générations Futures, assure pour les communes et les CPAS le soutien méthodologique et au quotidien de cet appel.

C'est dans ce cadre qu'entre janvier et décembre 2008, l'Association a organisé quatre ateliers de suivi des projets, trois ateliers d'évaluation et d'avancement, six ateliers de préparation de l'appel et un atelier d'échanges d'expériences.

- Ateliers de suivi : « Agenda Iris 21 : mode d'emploi 2008 » (18 février), « Bien commencer son AG21 » (9 avril), « Agenda Iris 21 : Les moments de la participation » (30 avril), « Etat des lieux et diagnostic » (30 mai),
- Ateliers d'évaluation de l'avancement des projets ont eu lieu : « Bilan et suivi des projets de catégorie 1 » (1-2 juillet), « Bilan et suivi des projets de catégorie 2 » (4 juillet), « Evaluation et renouvellement des projets de catégorie 1 » (1^{er} décembre),



- Ateliers de préparation de l'appel à projets. Entre juillet et décembre 2008, les communes et CPAS ont participé à six ateliers de travail destinés à les aider à construire leur(s) projet(s) notamment en termes de méthodologie de mise en place d'un Agenda 21, de diagnostic et de participation : « Le nouvel appel à projets Agenda Iris 21 : mode d'emploi » (8 juillet), « Agenda Iris 21: le second appel à projet » présentation officielle (19 septembre), « Transversalité, programmation et processus dans la mise en place d'un Agenda 21 » (23 septembre), « Agenda Iris 21 : la participation » (15 octobre), « Agenda Iris 21 : programmation et planification des projets » (4 novembre), « Ateliers portes ouvertes » (6 novembre),

- Atelier d'échanges entre coordinateurs d'Agenda 21 locaux : « Echanges d'expériences » (11 décembre).

La clôture de l'appel était fixée au 14 novembre. Huit projets de catégorie 1 et dix de catégorie 2 ont été déposés par les communes et CPAS. Le jury de cet appel, réuni fin 2008, en a retenu 7 de catégorie 1 (quatre communes et trois CPAS) et 4 (trois communes et un CPAS) de catégorie 2 pour un montant total disponible de 450.000 €.

D'autre part, les neuf projets de catégorie 1, sélectionnés en 2007, ont été reconduits pour une seconde année soit un montant de 450.000 €.

L'Association effectue le suivi quotidien de l'appel à projets et des agendas 21 en cours. Cela implique un rôle de « permanence téléphonique et électronique » pour répondre aux questions ou aux demandes d'informations des communes et CPAS lancés dans la concrétisation d'un Agenda 21 local ou dans la conception d'un projet pour répondre à l'appel.

L'Association propose également un *accompagnement ciblé* à l'aide de réunions individuelles sur une problématique précise. 11 réunions de ce type ont eu lieu en 2008 pour 8 communes et 3 CPAS.

Atelier développement durable

L'objectif de cet atelier, organisé le 25 février sous l'intitulé « Concrétiser le développement durable: réussites et enseignements pour la conduite de projets », était de présenter un bilan des réussites de l'appel à projet Développement Durable de 2005 mais aussi de tirer des enseignements des problèmes rencontrés par les porteurs de projet.

Le moniteur du développement durable



L'année 2008 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du développement durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable. Il a pour objectif de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

Au sommaire des numéros :

- 5 (printemps), concrétiser le développement durable : réussites et enseignements d'un appel à projets, les lauréats de l'appel *Agenda iris 21*, la coopérative d'emploi : des salariés très entreprenants pour une économie plus durable.
- 6 (été), un dossier « la communication responsable pour une société en développement durable », un article du WWF sur l'empreinte écologique au service de la gestion environnementale des communes bruxelloises.
- 7 (hiver), un dossier Agenda 21 avec des articles rédigés par les experts invités à l'atelier thématique « Participation », un article sur les communes du commerce équitable.

Représentation des communes et du forum

L'Association a assuré la coordination de la présence des communes à la Fête de l'Environnement, qui s'est déroulée le 1^{er} juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, elle s'est chargée d'optimiser la présence des communes et la cohérence de l'ensemble : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle.

Le projet « Quartiers durables » est un projet en cours de montage dans le cadre du Programme Interreg IVB. Le Programme Interreg IVB pour l'Europe du Nord-Ouest (ENO) est un instrument financier de la politique de cohésion de l'Union européenne. Aujourd'hui, le montage du projet est piloté par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en partenariat avec notre Association et le Centre Ressource du Développement durable (CERDD).

En 2008, l'Association a également participé aux comités d'accompagnement :

- de la campagne « Ca passe par ma commune », organisée en Région de Bruxelles-Capitale.
- de la mission « Utilisation pilote de l'empreinte écologique au niveau des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, en particulier dans le cadre de la mise place d'Agendas 21 ».

Le service documentation



En 2008, le service a géré pour environ 14.000 euros d'acquisitions, dont 83 % de dépenses récurrentes : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques et d'abonnements à des bases de données électroniques externes. Le solde consiste dans des dépenses ponctuelles, essentiellement en l'achat de monographies : 51 en 2008.

Concernant les économies réalisées, malgré la baisse du rythme de parution de la revue observée depuis 2006, nous avons obtenu six ouvrages pour recension, soit une économie de quelque 5 % du budget total et un montant de près de 30 % du budget consacré aux achats ponctuels.

Selon la politique écodynamique de l'Association, le service documentation continue à demander aux éditeurs de nous adresser un seul et unique exemplaire de leurs publications (rapports annuels d'organismes, périodiques gratuits, ...).

Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants et au Sénat, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Les projets et propositions les plus sensibles sont identifiés par le service d'études. Le service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives qui y sont associés. Le dépouillement des discussions, interpellations et

questions parlementaires posées dans ces assemblées est diffusé en interne mais aussi vers l'extérieur par le biais de la newsletter.

Le service documentation a supprimé les impressions de documents parlementaires. En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

Un travail de recherche en continu

Le rythme des recherches se maintient : 78 recherches répertoriés en 2008. Ce nombre ne tient pas compte des nombreuses demandes ponctuelles de copies de lois, d'articles et d'arrêts de jurisprudence. Ce travail fournit une aide aux membres de l'Association dans le cadre de la rédaction d'articles, d'interventions lors de formations, mais surtout pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres.

Communes et CPAS contactent également le service pour les travaux de recherche de documentation pure. Toute demande portant sur un conseil ou une interprétation est transmise au membre du service d'études compétent.

Une contribution active aux publications

Cette année, le service a assisté le service information pour la publication des 18 newsletters et des 6 numéros de la revue « Trait d'Union Bruxelles ». Il y contribue par la relecture des articles, et il procède au dépouillement du Moniteur belge pour la conception de la rubrique législation, en collaboration avec le service d'études.



L'année 2008 a été celle d'un enrichissement de la mise à jour de la version coordonnée bilingue de la Nouvelle loi communale. Ce classeur à feuillets mobiles habituellement complété par les modifications intervenues en cours d'année et les nouvelles références utiles, s'est vu annexer deux nouveaux textes utiles pour les administrations locales bruxelloises. Il s'agit des versions coordonnées de la Loi sur la publicité de l'administration et des Lois coordonnées sur l'emploi des langues.

Ces annexes viennent s'ajouter à l'Ordonnance sur la tutelle et l'Arrêté y relatif qui figuraient déjà dans notre publication.

La version électronique offerte sur le site internet de l'Association est quant à elle est modifiée si possible dès l'entrée en vigueur des modifications.

Le travail de base : gérer le fonds documentaire.

Le service gère une collection d'ouvrages, de brochures, de périodiques, de règlements communaux, de circulaires ...touchant aux différentes matières couvertes par le service d'études. En 2008, l'ensemble portait sur 5.142 publications, non comptés les règlements et les circulaires dont la transmission électronique en direct fait échapper à la comptabilisation.

Le service assure les tâches classiques d'encodage, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. En 2008, 323 monographies ou brochures ont été répertoriées et traitées en parallèle avec la gestion des 229 abonnements en cours, 174 documents parlementaires ont été suivis, 276

pièces législatives ont été dépouillées aux niveaux régional et communautaire, et 520 au niveau fédéral.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative *inforum*, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

Information et publications



L'année 2008 a vu les médias de l'Association débiter leur mue avec la refonte du site Internet et de la newsletter

Trait d'Union

Le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale a permis de faire paraître six numéros au cours de l'année 2008.

La revue touche désormais plus de 1.700 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones, chiffres relativement appréciables pour un public essentiellement ciblé sur les communes bruxelloises.

Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : les principaux articles sont publiés sur le site www.avcb.be au format html ou pdf et la revue en elle-même est téléchargeable au format pdf depuis 2002.



Les **principaux articles** parus en 2008 ont abordé les sujets suivants.

- Le nouveau site de l'Association (Tub 2008-1)
- Un point sur la réglementation des marchés publics (Tub 2008-1)
- Les finances des CPAS bruxellois (Tub 2008-1)
- Les actions de coopérations au Maroc et au Congo (Tub 2008-1)
- Le contrat de travail par rapport à la simplification administrative (Tub 2008-2)
- Stationnement, redevance et sous-traitance (Tub 2008-2)
- L'acte administratif de dernières volontés (Tub 2008-2)
- La performance énergétique des bâtiments et les permis d'urbanisme (Tub 2008-2)
- La coopération au Sénégal et au Bénin
- La Semaine européenne de la Démocratie locale (préparation, Tub 2008-3)
- La réclamation contre les impositions communales (Tub 2008-3)
- Les télétravailleurs et les chèques-repas (Tub 2008-3)
- Analyse des finances communales bruxelloises (Tub 2008-4)
- Additionnels à l'IPP : le législateur au secours des communes (Tub 2008-4)
- Clause sociales, jurisprudence et convention collectives (Tub 2008-4)
- La police des chiens dangereux (Tub 2008-4)
- Gardiens de la paix : corrections législatives (Tub 2008-4)
- La Semaine européenne de la Démocratie locale : J-30 (Tub 2008-4)
- Les communes du commerce équitable (Tub 2008-4)
- Bruxelles, pionnière du commerce équitable (Tub 2008-4)

- La déclaration de politique générale 2008-2009 (Tub 2008-5)
- Le projet de Plan 2008-2013 de lutte contre le bruit (Tub 2008-5)
- La responsabilité pénale des mandataires (Tub 2008-5)
- Les permis d'urbanisme pour des travaux sur le territoire de plusieurs communes (Tub 2008-5)
- Le nouveau site « jumelages » du CCRE (Tub 2008-5)
- La SEDL en photos (Tub 2008-5)
- Le Plan de déplacement Iris 2 (Tub 2008-6)
- Les actes et travaux de minimales importance (Tub 2008-6)
- La responsabilité pénale des mandataires – un amendement (Tub 2008-6)
- Les journées européennes du développement (Tub 2008-6)
- L'intégralité du mémorandum de l'Association (Tub 2008-6)

A côté de ces articles de fond, la revue présente les rubriques régulières suivantes :

- l'éditorial,
- l'Association en action,
- l'agenda,
- la chronique législation,
- l'écho de la Région,
- dans nos communes,
- actualités.

Newsletter

19 numéros ont été diffusés en 2008. Il s'agit de la quatrième année complète de ce nouveau support. Au premier trimestre, une newsletter refondue a accompagné le lancement du nouveau site. Les n° 64 à 66 sont parus dans l'ancienne formule, les n° 67 à 82 dans la nouvelle.

D'une façon générale, la newsletter articule l'information sur celle du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant à celui-ci.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- l'actualité de l'Association, mais aussi, et c'est une nouveauté, des actualités non spécifiquement en relation avec le travail de l'Association,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces dernières ont vocation d'évoquer des actions en cours ou qui viennent de se terminer. Les documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- « en quelques mots » remplace en partie l'ancien « bon à savoir » : les informations de ce derniers sont publiées sous forme d'actualité sur le site lorsque le développement est suffisant et au sein de la rubrique « en quelques mots » pour les news très courtes,
- les échos des parlements régional, communautaires et fédéral,
- l'agenda des évènements à suivre,
- la législation : les nouveautés intéressantes.

Entre janvier et décembre 2008, le nombre des abonnés a continué à croître, passant de 3.700 à plus de 4.200 : en décembre, les deux éditions étaient diffusées respectivement à plus de 3.200 lecteurs francophones tandis que la barre des 1.000

abonnés néerlandophone était franchie. Le faible coût de ce support électronique permet en effet de viser une cible plus large que celle de Trait d'Union.

L'expansion du nombre d'abonnés a rendu impératif le passage à des procédures d'envoi qui soient davantage automatisées, via un logiciel spécialisé.

Le site web

www.avcb.be : la troisième génération du site a été mise en ligne le 3 mars 2008.

The screenshot shows the homepage of the Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale. The header includes the organization's name and navigation links like 'Contact', 'Accès privé', and a search bar. Below the header, there are several main sections: 'Actualités' (News) with a list of recent articles, 'Agenda' with upcoming events, 'Nouveaux documents' (New documents), and a search bar. The 'Actualités' section includes headlines such as 'Les 3 Fédérations de CPAS s'opposent à l'exclusion de près de 3000 demandeurs d'asile du système d'aide matérielle' and 'Le Trait d'Union n° 2 est paru!'. The 'Agenda' section lists events like 'Acteurs non étatiques et autorités locales pour le développement - projets au Maroc' and 'Prix belge de Sécurité et de Prévention de la Criminalité - Appel à projets'.



En plus d'un relooking complet et d'une plus grande place laissée aux photos, on a voulu faciliter la navigation, multiplier les points d'entrée et donner davantage d'outils de recherches. Force est en effet de constater que le nombre de publications électroniques ne cesse d'augmenter, et qu'il fallait bien déployer des moyens supplémentaires pour s'y retrouver plus facilement ! Fil conducteur, plan de site, structure similaire des rubriques, contenus organisés par matières ou par type (actualités, agenda, documents) guideront désormais le visiteur du site.

Au rang des nouvelles rubriques, les « Publications » rassemblent désormais les archives de nos périodiques, études, brochures, modèles de règlements, et bien sûr la version coordonnée de la Nouvelle loi communale et l'Aide-mémoire des CPAS.

Parmi les documents phares ajoutés sur le site en 2008, signalons :

- un modèle de règlement pour l'attribution d'une prime à l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie,
- un modèle de cahier des charges pour la réalisation d'un agenda 21 local,
- un modèle de règlement-taxe sur l'occupation du domaine public,
- une étude sur les plans de déplacement scolaires en Région de Bruxelles-Capitale,

- le point sur les nouvelles règles en matière de circulation routière,
 - le mémorandum régional de l'Association,
 - une étude sur la police administrative et ses contraintes,
- ainsi que la mise à jour du modèle de règlement général de police et de la version coordonnée du Code de la route.

Les missions de l'Association en matière de coopération internationale et de développement durable sont accessibles via des onglets particuliers pointant pour l'une sur le Programme de coopération internationale communale, et pour l'autre sur les ateliers « agendas 21 locaux ». En 2008, l'Association ayant activement soutenu la « Semaine européenne de la Démocratie locale », une rubrique du même nom a suivi l'événement et reflété les actions entreprises par les communes bruxelloises.

La rubrique « Actualités » s'enrichit dorénavant, en plus des actions de l'Association, d'informations brèves portant sur un changement législatif important, telle action d'une commune, ou encore un arrêt de jurisprudence pertinent pour les communes ou les CPAS.

Enfin, le site étant désormais supporté par une base de données dynamique, sa gestion et sa mise à jour sont devenues plus aisées et surtout plus rapides. On a aussi affiné l'analyse des statistiques de consultation grâce à un nouvel outil logiciel, ce qui permet de savoir qu'en moyenne, 500 personnes différentes consultent le site à raison de 1.237 pages par jour.

Quant à la base de données des subsides, en ligne depuis le 1^{er} décembre 2006 grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, elle recense systématiquement les subsides dont peuvent bénéficier les communes et les CPAS, ainsi qu'un certain nombre d'instances de niveau local. Son outil de recherche permet de trouver un subside après avoir précisé le type de bénéficiaire et éventuellement la matière voulue. Au 31 décembre, plus de 100 subsides octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune et les Communautés française et flamande, se trouvaient ainsi accessibles en ligne. A terme, le visiteur pourra également retrouver les subsides accordés par l'Etat Fédéral et l'Europe.

Signalons également que grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Pascal Smet, la Section CPAS a poursuivi sa mission d'information sur les aides et services fournis par les CPAS bruxellois, et ce dans le cadre de la réalisation du site www.ocmw-info-cpas.be, référencé sur le site de l'Association. Cette information est reprise dans le résumé du rapport de la Section CPAS, objet de la section suivante.

La Section CPAS



La Section CPAS offre une gamme de services similaires à celle de l'Association, auxquels elle apporte bien évidemment ses accents propres. Elle finance directement ceux qu'elle offre spécifiquement aux Centres publics d'Action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, tout en bénéficiant de l'appui logistique général de l'Association. Elle dispose d'une large autonomie politique, mais divers mécanismes de concertation existent tant avec les autres organes de l'Association qu'avec la



Fédération des CPAS de Wallonie et la Section CPAS de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten.

La Section CPAS rapporte de ses activités à une assemblée qui lui est propre, mais nous entendons en livrer ici un bref résumé à l'intention de ceux qui n'en font pas partie tout en souhaitant en savoir davantage. Nous invitons le lecteur à consulter le rapport d'activités 2008 de la Section CPAS sous la rubrique « Section CPAS-documents ».

En 2008, la Section s'est saisie de nombreux dossiers portant sur les matières fédérales et quelques unes régionales, soit en concertation étroite avec ses Sections sœurs, soit de façon autonome. Citons à cet égard quelques exemples.

- *Fonds Social Mazout.* Les CPAS ont dû prendre en charge une quatrième catégorie et ont eu à faire face à des difficultés diverses qui ont augmenté et complexifié le travail dans les services sociaux. Nos fédérations ont rappelé la nécessité d'un traitement cohérent des fonds « énergie » et sollicité un financement plus important pour les CPAS afin de faire face à la charge administrative et sociale relative à cette matière. Fin 2008, la Loi Programme a réglementé légalement le dispositif du Fonds Social Mazout et si nos fédérations ont été entendues sur certains points, force est de constater que le financement n'a pas suivi. La Section continue à suivre ce dossier et tentera d'évaluer l'impact des nouvelles mesures dans les CPAS, en continuant sans relâche à plaider pour un meilleur financement.
- *Accueil des demandeurs d'asile et les personnes en séjour illégal.* La Section a participé à de nombreuses réunions organisées par les partenaires de l'accueil des demandeurs d'asile. Les représentants des fédérations ont défendu la position des CPAS. Il s'agissait pour ceux-ci d'éviter, tant que faire se peut, un retour à l'aide financière et une prise en charge plus importante des personnes en séjour illégal. Malgré les concertations répétées avec le cabinet de la Ministre Marie Arena et le SPP Intégration Sociale, les fédérations n'ont pu éviter certaines décisions fédérales qui avaient pour but de désengorger les structures d'accueil. La Section a informé les CPAS bruxellois sur les modifications légales et les nouvelles compétences imposées aux CPAS et a tenté de répondre au mieux aux questions sur ce sujet. Elle continuera à être vigilante et active dans ce dossier pour en limiter au mieux l'impact sur les CPAS et la perspective d'un retour à l'aide financière.
- *Aide médicale urgente.* Toujours en collaboration avec les fédérations sœurs, la Section a été impliquée dans un projet de simplification administrative concernant l'aide médicale urgente et la collaboration possible avec la Caisse auxiliaire d'Assurance Maladie et Invalidité pour la prise en charge par cet organisme du traitement administratif et financier de cette matière. Elle a clairement demandé à être associée aux réunions organisées par le SPP Intégration Sociale.
- *Maisons de repos et maisons de repos et de soins.* Que ce soit sur le sujet des accords sociaux ou sur des matières en lien avec l'Inami, la Section n'a pas ménagé ses efforts, tant pour défendre la situation des CPAS et de son personnel, que pour informer leurs autorités et les Directeurs de MR et MRS. Sur certains points, des arrêtés ont concrétisé les demandes formulées par les fédérations, sur d'autres, elles ont été partiellement entendues. Pour les détails, on voudra bien se référer au rapport susmentionné.

Concernant plus précisément la situation des MR et MRS des CPAS bruxellois, fin juillet, les Ministres Huytebroeck et Smet ont consulté la Section sur un avant-projet d'arrêté du Collège réuni « fixant les coûts maxima à prendre en considération pour l'octroi de l'intervention financière de la COCOM dans la construction, la transformation, l'extension et l'équipement des maison de repos » relevant de sa compétence. Au travers d'une note très détaillée, la Section a remis un avis et des recommandations. Malheureusement, dans l'arrêté du 18 décembre qui s'en est suivi et qui concernait les coûts maxima pour 2008, une seule des remarques de la Section a été prise en compte. Il lui a toutefois été indiqué que les Ministres s'efforceraient de prendre en compte ses observations dans l'arrêté devant valoir pour 2009.

Ajoutons qu'un avant-projet du Collège réuni fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées a été mis en discussion fin 2008. La Section a été invitée à participer aux travaux du groupe de travail organisé à la COCOM. Elle a déposé une note détaillée et argumentée de remarques sur le texte qui ne compte pas moins de 264 articles, et reste vigilante sur ce sujet.

- *Endettement des ménages.* La Section a organisé son carrefour d'automne autour de ce thème. Indéniablement, les CPAS seront d'ici peu soumis à cet égard à de nouveaux défis au vu notamment de la crise économique qui frappe notre société.

D'autres dossiers, qui ne sont pas détaillés ici, ont retenu l'attention de la Section :

- l'assujettissement des CPAS à la TVA : suite du dossier et implication pour les CPAS,
- le programme Fonds Social Européen : programmation 2007-2013,
- la création d'un observatoire permanent des CPAS : les trois fédérations de CPAS se sont clairement opposées à la création de cet observatoire qui n'apportait aucune plus-value pour les CPAS et autres partenaires dans la lutte contre la pauvreté,
- les transferts ONEM - CPAS,
- la liaison des CPAS au réseau de la Sécurité Sociale,
- les accords sociaux,
- l'INAMI : troisième volet, centres de soins de jour, MR et MRS, et procurations,
- les titres-services,

sans oublier la mise au point d'un mémorandum régional dans la perspective des élections de juin 2009.

Pour ce qui est par ailleurs des matières régionales et communautaires, la Section CPAS est intervenue régulièrement sur les dossiers suivants :

- la réforme du partenariat CPAS - ORBEM,
- la Charte de la diversité en Région de Bruxelles-Capitale,
- les établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées.

Durant l'année 2008, la Section CPAS, en collaboration étroite avec les acteurs de terrain, a continué d'actualiser et compléter son site Internet bilingue : www.ocmw-info-cpas.be. Ce site contient une information pratique et complète sur les aides offertes par les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que sur la réglementation liée à l'aide sociale. Il a été réalisé grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Pascal Smet, membres du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune compétents pour l'Aide aux personnes. La Section CPAS a

veillé à promouvoir activement l'existence du site, par des démonstrations dans les CPAS bruxellois et à l'occasion d'événements organisés par la Section.

Le 24 janvier, la Section a réuni son assemblée générale sur le thème : « Quelles normes pour un travail social de qualité » et le 23 octobre, elle a organisé son traditionnel carrefour d'automne sur le thème de « la médiation de dettes en CPAS : du travail social généraliste au travail social spécialisé »



A côté de ces grandes rencontres, la Section organise régulièrement des sessions de formations ou d'informations à l'attention des fonctionnaires sur divers thèmes, notamment sur les soins de santé et sur le manuel d'utilisateur du réseau de la sécurité sociale.

En matière de représentation, la Section est présente dans quatorze instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association.

Il convient d'y ajouter l'organisation et l'animation de diverses commissions et groupes de travail ou la participation à des commissions extérieures, où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission « grand âge » (intra- et extra-muros),
- la commission « insertion socioprofessionnelle »,
- la commission « questions juridiques »,
- le groupe de suivi « Connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale »,
- la réunion des responsables de service sociaux

La Section assure un **service conseil** à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement des CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

La Section prolonge cette activité de conseil par une action générale d'étude, au sein de laquelle nous pointerons celle des services sociaux des CPAS et la radioscopie des maisons de repos, ainsi que par un travail d'assistance, qui passe par la production de référentiels, s'agissant du « Bilan social », mais aussi des « Tables emploi » qui visent à échanger expériences et bonnes pratiques en matière d'insertion socioprofessionnelle.

En matière de **publications**, enfin, la Section CPAS, outre sa publication propre l' « Aide-mémoire du CPAS », contribue également à la revue « CPAS Plus » co-éditée avec la Fédération des CPAS de Wallonie.

La Semaine européenne de la Démocratie locale



Du 13 au 19 octobre 2008, les communes bruxelloises ont vécu au rythme de la « Semaine européenne de la Démocratie locale ».

L'initiative émanait du Conseil de l'Europe, qui est à l'origine de la Charte européenne de l'Autonomie locale, laquelle engage les États signataires à reconnaître dans leur législation interne les principes de l'autonomie locale. La Semaine était d'ailleurs articulée sur la date anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte, le 15 octobre 1985.



La participation des citoyens est essentielle à une démocratie locale dynamique. C'est en ce sens que la Semaine européenne de la Démocratie locale veut renforcer les connaissances des citoyens sur leurs collectivités locales et promouvoir leur participation responsable. En pratique, il s'agit de (mieux) informer les citoyens sur le fonctionnement de ces entités, sur les responsabilités de leurs élus et sur leurs possibilités de participer aux affaires locales.

La Semaine offre aussi l'opportunité de sensibiliser élus et fonctionnaires à l'importance de cette participation et de rencontrer leurs concitoyens dans un cadre informel, voire ludique et festif. Enfin, des manifestations locales dans toute l'Europe sous une appellation commune promeuvent l'idée que la démocratie locale et ses aspirations de proximité, de participation et de bonne gouvernance font partie intégrante des valeurs partagées par tous les européens.

Concrètement, la campagne consistait à organiser sur une ou plusieurs journées diverses activités pour différents publics : diffusion d'information, débats et journées portes ouvertes, activités ludiques... Quelques idées avaient été fournies, mais fort peu de directives, si ce n'est celles de garder toujours le citoyen au cœur des actions, d'englober les associations dans lesquelles il se retrouve, et de cibler la population par groupe d'âge, en créditant les publics jeunes d'une priorité.

Cette édition 2008, la première à Bruxelles, de la Semaine européenne de la Démocratie locale a été un incontestable succès. Chose rarissime, le nombre d'actions qui avaient été annoncées a été dépassé par les réalisations, certaines actions ayant été ajoutées au dernier moment ou non communiquées. Là où la brochure en annonçait 54, et la cérémonie inaugurale 60, au final, ce sont plus de 70 actions qui ont été menées. Non seulement toutes les communes ont participé, mais elles ont même été rejointes spontanément par quatre Centres publics d'Action sociale, sans compter les dizaines d'associations et d'écoles qui se sont impliquées dans la campagne.

- Un tiers des activités a constitué en des rencontres et débats. La forme est variable et va de la rencontre classique à la conférence-débat, au chat organisé... Les sujets sont aussi très diversifiés : du forum citoyen d'intérêt général à des rencontres à thème

sur la sécurité, la coexistence des générations et des cultures, la participation, l'agenda local 21, la solidarité internationale, ...

- La seconde activité en importance est la découverte de la commune en tant qu'institution ou service. Les formes sont ici aussi diverses, et vont de la journée portes ouvertes aux visites ciblées sur les jeunes et aux soirées d'accueil des nouveaux habitants. Un public nombreux s'est souvent pressé pour découvrir la commune de l'autre côté du guichet, et discuter concrètement avec les élus et le personnel des services. Certains de ces services ou équipements, habituellement inaccessibles, étaient ouverts pour l'occasion : égouts, travaux, police, ...

- En troisième lieu, la découverte de la commune, par des parcours commentés, à pied ou en vélo, des parcours fléchés, ou encore, dans l'immatériel, des concours ou des quizz. Des articles sont aussi été publiés dans le bulletin ou sur le site web des communes, pour expliquer la Charte européenne de l'Autonomie locale.

- Beaucoup de ces activités ont été organisées pour les jeunes, mais d'autres ont été organisées spécifiquement pour eux : mise en situation au Parlement régional, débat entre écoles au Sénat, simulacre de procès au Palais de justice, micro-trottoir et concours d'écriture sur la démocratie, jeux de société et apprentissage de l'informatique entre enfants et personnes âgées, ...

- Sans oublier la séance académique du 13 octobre à l'hôtel de Ville de Bruxelles, où après les discours, en présence notamment de représentants du Conseil de l'Europe et de la Ville de Strasbourg, on a posé un autre symbole fort, celui de rassembler élus et citoyens, venus de toutes les communes, pour construire ensemble la « Maison de la démocratie locale ».



A Bruxelles, l'opération s'est distinguée par une synergie Région - Communes - Association qui a idéalement fonctionné. La Région a dégagé un budget pour soutenir l'opération au niveau de la communication et de la coordination, mais aussi pour encourager les communes à s'inscrire dans l'opération et à y développer plus précisément des actions engageant une dimension participative. Cet encouragement a trouvé un écho dans la variété et qualité des projets menés. Autant que le rassemblement des actions dans le temps, la campagne de communication et le travail de coordination menés par l'Association ont contribué à renforcer la visibilité des actions.

Plus que le nombre des projets, ce sont les synergies avec la Région et l'Association et la qualité participative des projets qui ont retenu l'attention du Conseil de l'Europe et valu à l'opération bruxelloise d'être désignée comme l'une des quatre expériences pilotes de l'édition 2008.

III. L'Association et ses partenaires

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :



- ***L'Union des Villes et Communes belges***
- ***L'Union des Villes et Communes de Wallonie***
- ***la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten***

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces associations sœurs, en particulier pour les matières de l'aide sociale et la coopération internationale.

A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces » et l'« Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap », qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, **inforum**, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. **inforum** revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Dexia et les associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale

La Conférence des Bourgmestres constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de la Région. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, et à la banque de données des subsides ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que dans le cadre de l'information sur les aides et services des CPAS.



Le Gouvernement fédéral apporte son soutien à l'Association en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles. Citons en 2008 la mission relative à l'Intégration sociale, en sus des aides plus structurelles reprises ci-après.



La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement le travail des associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale.



Le **Holding communal**, qui était intervenu dans le financement du projet Astrid, avait octroyé des subsides aux associations de communes pour leur permettre d'étendre leurs services aux zones de police. L'aide du Holding communal a pris depuis la forme d'un suivi régulier des dossiers d'intérêt commun.



Dexia Banque Belgium soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du Forum des décideurs communaux, séminaires traitant de sujets à portée financière, constitue la partie la plus visible de cette collaboration.



Ethias soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux.